

**LIEU DE TRAVAIL**

Pavillon des Humanités

**HORAIRE DE TRAVAIL**

de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h

**DURÉE PRÉVUE**

1 an avec possibilité de  
prolongation

**ÉCHELLE DE TRAITEMENT**

47 995 \$ à 85 909 \$

**CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN ADAPTATION SCOLAIRE**

Direction adjointe à la vie étudiante et communautaire

**QUALIFICATIONS REQUISES**

Formation

- Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié dans le domaine de l'adaptation scolaire notamment en psychoéducation.

Autres exigences

- Habilité marquée à développer des relations interpersonnelles et à travailler en équipe ;
- Expérience pertinente en amélioration continue et amélioration des processus ; un atout ;
- Faire preuve d'autonomie et de jugement ;
- Faire preuve de créativité et d'ouverture à l'innovation ;
- Sens de l'initiative ;
- Sens des responsabilités ;
- Excellente maîtrise de la langue française (parlée et écrite) \*.

\* Réussir les tests de connaissances exigés par le collège, sur les exigences mentionnées ci-haut. Note de passage : 60 %.

**NATURE DU TRAVAIL**

Les emplois de conseillère ou conseiller en adaptation scolaire comportent plus spécifiquement des fonctions de clinicien et des fonctions d'animation et de conseil relatifs à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiantes et étudiants. La conseillère ou le conseiller en adaptation scolaire assure un rôle d'accueil et de référence par rapport aux personnes intervenantes internes et externes du collège. Elle œuvre notamment auprès des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers, dans une visée d'aide à la réussite de toutes et tous et dans une approche de santé globale.



## QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

En collaboration avec les autres personnes intervenantes concernées et dans le cadre du plan de réussite du collège, la personne titulaire du poste :

- planifie, développe, implante, anime et évalue des activités favorisant le cheminement personnel et scolaire de l'étudiante et de l'étudiant;
- travaille en collaboration avec les enseignantes et enseignants et en complémentarité avec les ressources du milieu;
- utilise des outils standardisés reconnus, effectue des entrevues et procède à des observations, si nécessaire;
- analyse et interprète les observations et les données recueillies;
- collabore à la détection des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers en utilisant les outils de suivi mis à sa disposition;
- assiste l'étudiante et l'étudiant dans l'utilisation de ses ressources personnelles pour faire face à une situation problématique. Elle ou il crée un climat facilitant l'intégration d'une expérience;
- participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire;
- prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à sa profession et les règles du collège;
- développe et maintient des relations avec des personnes représentantes du réseau de la santé et des services sociaux et d'autres organismes partenaires dans son champ de compétence;
- peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution;
- assiste le personnel enseignant dans une meilleure compréhension de l'aspect relationnel enseignant/étudiant dans une approche de santé globale;
- au besoin, dirige l'étudiante ou l'étudiant vers d'autres organismes du milieu ou vers le CIUSSSMCQ;

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature à Marianne Gagnon, gestionnaire administratives, direction des ressources humaines, par courriel à [emplois@cegeptr.qc.ca](mailto:emplois@cegeptr.qc.ca) au plus tard le **2 février 2022, à 16h00**, en spécifiant dans l'objet du message: « **P2022-03PS Conseiller en adaptation scolaire** ».

*Seules les candidatures retenues seront contactées. Nous remercions tous les candidates et candidats de l'intérêt porté à notre institution. ¶*

*Le Collège applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. ¶*